

LETTRE DES AMIS n° 117*** RAPPEL TRÈS IMPORTANT**

Nous rappelons qu'en raison des travaux importants entrepris aux Archives de la Haute-Garonne (construction d'une nouvelle salle de lecture, aménagement de l'accueil et de bureaux...), les **Archives départementales sont fermées au public** pour une période qui risque d'être assez longue.

En conséquence, comme nous l'annoncions dans notre lettre de septembre dernier, **l'Assemblée générale de notre association sera, cette année, exceptionnellement retardée.**

Quant aux **Cours de paléographie** assurés bénévolement par nos amis Conservateurs, ils commenceront plus tard que les années précédentes. Le premier d'entre eux pourrait se dérouler en janvier prochain, lorsque les Archives seront, de nouveau, en mesure de nous accueillir.

Vous serez, bien entendu, informés en temps opportun.

*** EXPOSITION****550^{ème} Anniversaire du Parlement de Toulouse**
Cinq siècles de justice à Toulouse

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Préparée par la **direction des Archives départementales de la Haute-Garonne**, cette exposition, avec catalogue, présente plus de 200 documents, objets et œuvres d'art qui évoquent l'organisation et le fonctionnement de l'institution judiciaire depuis l'installation du Parlement jusqu'au XX^e siècle, en mettant en relief la société judiciaire aux XVII^e et XVIII^e siècles sous ses aspects culturels et économiques.

Cette exposition est installée dans la cour d'assises de la Haute-Garonne construite au milieu du XIX^e siècle et contiguë à la cour d'appel. (Rappelons que la cour d'assises est située rue des Fleurs 31000 Toulouse).

L'exposition est ouverte au public du **24 octobre au 20 novembre** prochain (entrée libre). Elle est visible du lundi au vendredi de 14 h à 19 h ; samedis, dimanches, 1er et 11 novembre de 14 h à 18 h.

* DATE A RETENIR

Samedi 19 novembre prochain, Madame Bernadette Suau, conservateur en chef du Patrimoine, Directeur du Service des Archives départementales, **présentera spécialement** aux Amis des Archives de la Haute-Garonne l'exposition qu'elle a préparée avec ses collaborateurs pour le 550^e anniversaire du Parlement de Toulouse : "*Cinq siècles de justice à Toulouse*".

Rendez-vous donc **samedi 19 novembre, à 10 heures précises, devant la Cour d'Assises, rue de Fleurs.**

* AVIS DE PUBLICATION

Notre Association vient d'éditer un numéro spécial très documenté de la série "Petite Bibliothèque" consacré aux "*Franciscains (Cordeliers et Récollets) originaires de la Haute-Garonne au XVIII^e siècle d'après les registres d'admission dans l'ordre conservés à Toulouse, Cahors et Tulle*" dont l'auteur est notre ami, **Hugues Dedieu**, o.f.m. de Toulouse.

Si vous souhaitez recevoir ce numéro spécial faites-nous parvenir, sans tarder, une enveloppe affranchie au tarif de 6,70 F portant votre adresse (format minimum de l'enveloppe 22 x 30 cm).

* POUR INFORMATION

* Conférences du Musée Saint-Raymond

1) **Judi 3 novembre, à 17 h 30** : "*Augusta auscorum, la Cité antique d'Auch*".
Intervenant : **Jacques Lapart**, Docteur en histoire ancienne.

2) **Jeudi 17 novembre, à 17 h 30** : "*Genèse et naissances des langues européennes. Quelques exemples en occident latin (IIIe-Xe s.)*". Intervenant : **Michel Banniard**, Professeur à l'Université de Toulouse-le Mirail.

3) **Jeudi 15 décembre, à 17 h 30** : "*Les chasses d'Alexandre : de Sidon à Vergina*". Intervenant : **Pierre Briant**, Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Le Musée Saint-Raymond ayant fermé ses portes en juillet, les conférences sont données dans le cadre de la Salle du Sénéchal (17, rue de Rémusat).

* **Mardi 15 novembre prochain, à 21 heures, Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse**, conférence organisée par la Société toulousaine d'Etudes médiévales. M. **Michel Roquebert** abordera le sujet suivant : "*Les Cathares et le Graal*".

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole

Pour une approche de la toponymie du nom de lieu : Arguenos

"Au début du XIX^e siècle, alors que la toponymie ne connaissait pas de méthodes scientifiques, Dumège (1828), Mazure (1839), Fauriel (1836) et Lespy (1880) ont émis des hypothèses sur l'origine des noms de lieux en -ós : origine hellénique, voire basque. D'après certains savants ces lieux pourraient être d'anciens comptoirs grecs (Picot et Bertrand : *Précis d'histoire du Comminges et du Nébouzan* - 1920).

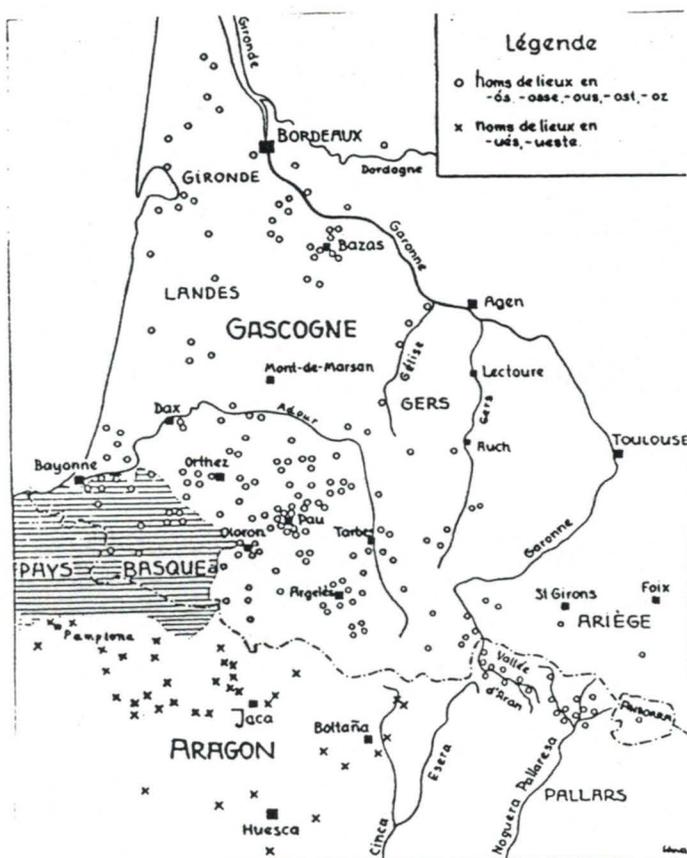
La toponymie moderne fondée essentiellement par les travaux de d'Arbois de Jubainville (*Recherches sur les origines de la propriété privée foncière et des noms de lieux habités en France* - 1890) et d'Auguste Longnon (créateur de la géographie historique qu'il enseigna au collège de France en 1892), s'appuie sur la linguistique, la dialectologie mais également sur l'archéologie, l'histoire, la géographie et l'ethnographie.

Durègne (1897-98) eut le mérite de préciser l'aire de dispersion de ces noms de lieux qui coïncide avec les limites de l'ancienne Aquitaine : la Novempopulanie de l'administration romaine. Il affirme que la "désinence en -ós est le dernier reflet du passé ethnique de notre Sud-Ouest".

Nicolai (1938) fut le premier à apercevoir que les radicaux des noms de lieux en -ós se retrouvent souvent dans les noms de lieux dérivés en -acum et souvent aussi dans les noms de lieux formés avec le suffixe gaulois -aco. Mais, il exclut toute origine préceltique lorsqu'il laisse entendre que le suffixe -ós aurait été introduit en 586 (invasion des Vascons). Plus récemment, en 1951-52, Gérard Rohlf et Jean Séguy, par des recherches indépendantes, sur des points qui regardent l'origine et la genèse du suffixe -ós, sont arrivés tous deux à des conclusions à peu près semblables sur ce sujet. Jean Séguy affirme que le suffixe -ós est identique à la désinence -ossu attesté par des

noms de dieux indigènes du Comminges; "Mais, dit-il, sa valeur n'est claire qu'à la dernière période de son emploi ; sa composition avec de nombreux anthroponymes galloromans, l'alternance avec -acu, -acum indiquent qu'il avait pris le sens de ces suffixes". Il ne va pas plus loin car, dit-il : "on le trouve trop souvent composé avec des bases non anthroponymiques".

Gérhard Rohlfs lui est "sûr, en donnant à -ossu la même valeur qu'à -acu en gaulois et en galloroman, de pouvoir identifier la presque totalité de nos toponymes avec des noms de personnes ibériques, préromans, gaulois ou galloromans" et il l'a fait. Sur ce seul point donc il y a divergence entre Rohlfs et Séguy.



La carte ci-dessus (Rohlfs) nous montre que la partie orientale de l'Aquitaine, à l'Est du Gers ne connaît pas notre terminaison -ôs. C'est un autre type toponymique qui prédomine : noms de formation romane (-ac) ou galloromane (-an). C'est seulement au-delà de l'Adour que le nombre des noms de lieux en -ôs augmente.

Sur l'origine de cette répartition dit Rohlfs "aucun doute n'est possible. La colonisation romaine a su prendre pied solidement dans les territoires orientaux de l'Aquitaine, refoulant l'élément indigène vers l'ouest ou le poussant dans les Pyrénées". Il existerait donc une couche préromane dans la toponymie de Gascogne. Il faut remarquer également qu'en Espagne, la désinence -ôs est limitée au Val d'Aran (où l'on parle un dialecte gascon) et aux Vallées du Haut Pallar et l'Andorre (régions de langue catalane).

A partir de là, essayons de retrouver l'origine du nom de lieu : Arguenos, village situé au pied du Cagire.

Le baron d'Agos y avait recueilli un autel votif qu'il avait intégré dans sa collection de Tibiran. Sur cet autel, Castillon d'Aspet a lu l'inscription :

KAGIRI DEO AR
GESIS ET ILLUM
(BER) USLM

Plus tard, Dumège et Barry à la recherche de cet autel votif, n'ont retrouvé, au Musée archéologique de Toulouse, qu'un fragment de cippe portant l'inscription suivante :

SEVERUS OIIAS
SERA NE FIL K
. risumae

(Barry : *Mémoires lus à la Sorbonne, Archéologie*. Paris 1863. P. 72-73, note 3).

La différence de lecture est si grande qu'il semble difficile d'admettre qu'il puisse être question du même autel votif. C'est pourtant ce que fait J. Sacaze pour démontrer que le dieu Cagire est un faux dieu. Il dit : "Cagire, à Arguenos, au pied du Mont Cagire. Il s'agit dans l'inscription, d'un homme nommé Severus et non d'un prétendu dieu Cagirus". (Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Séance du 25 avril 1884).

Plus près de nous, Rohlf s'a analysé ce nom de lieu comme suit : "Arguenos (Haute-Garonne, arrondissement St-Gaudens, canton Aspet) pourra se rattacher à l'anthroponyme Arguenna, Argornus attesté en Italie (CIL VI 33795 et XV 4742). Il est très remarquable que dans une inscription d'Arguenos on lise le nom d'homme ARGESIS. - Luchaire I.P. p. 46.". (Sur une couche préromane dans la toponymie de Gascogne et de l'Espagne du Nord publiée dans la *Revista de filologia española* XXXVI 1952).

Dans cette même étude Rohlf s'écrit : "-ós n'appartient pas au latin. Il doit être antérieur à l'arrivée des Romains. Or, il est remarquable de constater l'existence d'un suffixe -ossu dans l'ancienne onomastique de la Gaule".

Par ailleurs, le *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France* (Dauzat et Rostaing), 2e édition revue et complétée, paru chez Guénégod - Paris - 1988, donne : Arguenos du nom d'homme latin Arguenna, Argynnus et suffixe aquitain -ossum (Rohlf s).

En 1990, Pierre Gérard dans "Les Aquitains... des Gaulois pas comme les autres" publié dans le *Bulletin de la Société Ramond*, 125e année, p. 1 à 15, écrit : "Les cimes pyrénéennes ont été elles-mêmes divinisées... le pic Cagire, à l'horizon d'Aspet, fait l'objet d'une inscription votive à Arguenos". Il reconnaît donc la lecture de Castillon.

Dans le *Grand dictionnaire encyclopédique* - Larrousse (1964, t. 10, p. 383) on peut lire : "une bonne partie des noms de lieux français est d'origine gauloise". Ajoutons que Sarramon dans sa critique annotée de l'*Etat des paroisses du diocèse de Comminges* cite

"Le Comminges chrétien" rédigé en 1788 par l'abbé Pomian qui écrit : "Arguenos est l'une des plus anciennes civi de la civita convenarum".

Enfin, une correspondance du 26 mars 1991 du Centre d'onomastique Archives Nationales retient : "Arguenos pourrait se rattacher à l'anthroponyme Arguenna, Argynnus affecté du suffixe aquitanique -ossu".

De ce qui précède, il semble acceptable de conclure qu'Arguenos est bien un village d'origine gauloise.

Marie-Louise Alcobendas

Texte communiqué par Mme Puységur-Mora, animatrice de l'Antenne du Comminges des Archives de la Haute-Garonne, à Saint-Gaudens.

* RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 60

Au sujet des **anciennes mesures de grains**, nous avons reçu une lettre de M. **Pierre Gérard** dans laquelle il énumère les nombreux endroits de notre région où on peut découvrir, encore de nos jours, de telles mesures. Nous vous la communiquons.

"Ayant lu le dernier numéro de la "Lettre des Amis", je réponds à l'avis de recherche n° 60 concernant les anciennes mesures à grains.

Au cours de ma carrière, j'ai eu l'occasion de trouver sur mon chemin certaines de ces mesures. En voici la liste :

*Musée de Saint-Gaudens : une mesure mobile
Mairie de Salies-du-Salat : 10 mesures fixes
Musée Paul Dupuy de Toulouse : une mesure mobile
Place publique de Valcabrière : une mesure fixe
Halle de Revel : mesures en cours d'installation.*

*Marché d'Auwillar : 2 mesures fixes
Halle de Caylus : 2 mesures fixes
Halle de Parisot : 2 mesures fixes
Mairie de Saint-Antonin : une mesure fixe*

*Musée Toulouse-Lautrec d'Albi : 5 mesures fixes
Musée Portal de Cordes : 4 mesures fixes
Marché de Penne : 2 mesures fixes*

*Place du marché de Campagnac : 5 mesures fixes
Jardins de l'abbaye de Conques : 2 mesures fixes
Rue du village d'Estaing : une mesure fixe
Bénitier de l'église de Moyrazes (mesure fixe)
Halle aux grains de Saint-Léon : une mesure fixe
Arcades de Villeneuve d'Aveyron : une mesure fixe*

Vieille halle de Cologne : une mesure fixe
Sous la halle de Pavie : une mesure fixe
Musée des Jacobins d'Auch : une mesure fixe
Sous la halle de Vic-Fezensac : une mesure fixe.

Telles sont les mesures que je connais pour les avoir vues. Cela ne veut pas dire que la liste soit complète. Et puis, au cours des ans, bien des choses ont changé du fait de travaux. La recherche est une lutte perpétuelle pour découvrir nos sources d'informations.

Je vous prie de croire...."

**Pierre Gérard,
Conservateur honoraire du Patrimoine**

Que M. Pierre Gérard soit bien vivement remercié !

Par ailleurs M. Jean-Noël Bouche nous indique qu'il existe sous la halle aux grains de Nailloux, 2 mesures de grains en pierre. Autrefois, il y en avait 4, nous dit-il mais deux d'entre elles ont disparu lors de travaux effectués après le 2e guerre mondiale.

Enfin, Mme Anne-Marie Séguy nous signale la présence, à Castanet, de 4 mesures anciennes d'une contenance d'un setier, une pugnère, deux pugnères et une pugnère. Elles portent la date de 1779 ainsi que les noms des consuls de l'époque. Elles se trouvent actuellement, à l'abri, sous un préau fermé à clef.

Un grand merci à tous pour ces renseignements précieux.

*** AVIS DE RECHERCHE n° 61**

Un de nos amis entreprend un **inventaire de toutes les représentations ayant pour thème la danse et les instruments de musique dans les monuments et édifices romans et gothiques de la région Midi-Pyrénées.**

Les recherches qu'il a déjà entreprises font apparaître que de nombreux sites et documents iconographiques : sculptures, fresques, vitraux... concernant ce sujet restent encore à découvrir.

Pour compléter son information, il serait particulièrement heureux si vous pouviez lui indiquer des endroits précis où on rencontre, dans notre région, ce type de représentation.

Il vous remercie, par avance, bien vivement.

* RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

M. Jean Delmas, Directeur des Archives départementales de l'Aveyron nous écrit pour nous signaler que sur la façade de la maison de **Jean Boudou**⁽¹⁾, à Crespin, dans le canton de La Salvetat-Peyralès, une plaque commémorative a été apposée sur laquelle on peut lire ces quelques mots en hommage au grand écrivain et poète occitan :

*Aici nasquet Joan Bodon, escrivan occitan (1920-1975).
"Es sus la talvera qu'es la libertat"*

(Ici naquit Jean Boudou, écrivain occitan, 1920-1975. "C'est sur la marge qu'est la liberté).

Par ailleurs M. et Mme **Henri Parédé** de Verdun-sur-Garonne nous ont fait parvenir des photos de l'inscription qui figure sur la Tour de l'horloge de leur ville, à l'entrée du porche. On peut lire :

*"A Berdu, la bielho bilo Galeso
A l'antic cap loc del país
de Ribiero-Berdu."
(L'escolo carsinolo - 1912)*

"A Verdun, la vieille ville gauloise. A l'antique chef-lieu du pays de Rivière-Verdun" (L'école quercynoise - 1912).

Que M. Jean Delmas et M. et Mme Henri Parédé soient, au nom de tous, bien vivement remerciés.

Continuez à nous adresser des textes en occitan ! Par avance, merci.

* EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

Extrait des Archives paroissiales de St Pierre de Fronze, commune d'Aiguefonde, dans le Tarn (Registre paroissial GG 1 f° 144).

(1) Rappelons que Jean Boudou est l'auteur de nombreux ouvrages (contes, romans) écrits en occitan, de très grande valeur. Citons, parmi ceux-ci : "Lo libre de Catòia", "Lo libre dels Grands Jorns", "La Quimera", "La Sta Estela del Centenari", "La grava sul camin"...

"Le 21e juin 1660, à 4 heures du matin, au soleil levant, fut **un tremblement de terre** que le monde était effrayé. Notre Seigneur nous veuille préserver et donner son assistance. Que par nos prières (nous) puissions avoir un jour le ciel.

Fait par moi, soussigné, à Labruyère, ce 21e juin 1660."

Rodez, prêtre et recteur de Saint Pierre de Fronze.

Document communiqué par **Yvette Haber**

Ce tremblement de terre indiqué par le curé de cette petite paroisse du Sud du département du Tarn a été également ressenti dans la région toulousaine. Nous en avons la preuve indiscutable. En effet, sur le piédestal de la croix en pierre dressée au centre de la place du village de Brax, près de la forêt de Bouconne, on a gravé ces quelques mots : "**Le 21 juin 1660 la terre trembla**".

Dans ce même village de Brax, près d'un siècle plus tard, le curé de la paroisse signale un autre tremblement de terre sur un registre paroissial conservé aux Archives de la Mairie (E 2 - 1736-1764). Donnons-lui la parole :

*"Le 24e mai 1750, dimanche de la Trinité, après 10 heures du soir, il y eut un **tremblement de terre** fort sensible dont je m'aperçus quoique couché dans mon lit depuis demi-heure par le bruit que firent les tringles du lit.*

Ce tremblement avait été précédé d'un grand orage de pluie qui tomba l'après-midi. Mais le temps était fort calme l'après-midi."

Gilbert Floutard

Continuez à nous adresser des textes intéressants relevés sur les registres paroissiaux.

Par avance, merci.

* EN PARCOURANT LES REGISTRES NOTARIÉS

Un singulier défi à la justice et à l'égalité.

Notre amie, Yvette Haber d'Aigüefonde, près de Mazamet, nous a fait parvenir un bien curieux **bail de boucherie**, datant de 1641 qu'elle a découvert aux Archives départementales du Tarn.

Aux termes de ce bail les consuls de Mazamet-Hautpoul confient pour la durée d'une année la tenue des boucheries de la ville à un certain Jean Roucairol, habitant de la communauté, moyennant le paiement, par celui-ci, de la somme de 620 livres.

L'originalité de ce contrat réside dans le fait que la viande fournie aux habitants par le boucher est vendue à des prix différents selon qu'il s'agit de catholiques ou de protestants.

Ainsi, la livre carnassière de mouton est vendue à 7 sols et demi aux catholiques et 8 sols aux protestants. De même, la livre carnassière de veau est payée 5 sols par les catholiques et 5 sols et demi par les protestants.

Ce tarif discriminatoire constitue, comme nous l'écrivons plus haut, **un véritable défi à la justice et à l'égalité**. Il ne peut manquer d'être ressenti comme une humiliation par la communauté protestante de Mazamet-Hautpoul déjà en butte à de multiples vexations.

Nous donnons ci-dessous de très larges extraits de ce curieux bail de boucherie.

Bail de la boucherie de Mazamet : consuls dudit lieu - Jean Roucairol⁽¹⁾

"L'an 1641 et le 13e jour du mois de mars après-midi, régnant souverain et très chrétien prince Louis⁽²⁾ par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre à la ville de Mazamet, diocèse de Lavaur, sénéchaussée de Toulouse et par devant moi, Pierre Cabibel, notaire soussigné et présents les témoins bas nommés,

constitués en leurs personnes les sieurs Jean Rivière et David Peyre, deux des consuls modernes d'Hautpoul-Mazamet, faisant tant en leur nom que pour et au nom de Jean Maurel et Pierre Alaux aussi consuls, leurs collègues absents et pour toute la communauté dudit lieu, lesquels de leur bon gré et bonne volonté, en vertu des délibérations de conseil ci-devant prises,

ont baillé et baillent en afferme et arrentement à Jean Roucairol, boucher, habitant dudit Mazamet ici présent, stipulant et acceptant :

Savoir est la bonne boucherie dudit Mazamet et ce pour la présente et courante année qui commencera le 26e jour du courant et finira à même jour, pendant laquelle année ledit Roucairol promet, s'oblige et sera tenu de tenir bien et dûment pourvue ladite bonne boucherie de chair de veau et mouton bon et suffisant, sans macule⁽³⁾ (sic) à une table laquelle chair il lui sera permis de vendre et débiter durant ladite année,

Savoir la livre carnassière du mouton à 7 sols et demi et la livre carnassière de veau à 5 sols aux habitants catholiques dudit Hautpoul-Mazamet et consulat d'icelui tant seulement.

et aux habitants de la religion réformée dudit Hautpoul-Mazamet et son consulat, il lui sera permis de vendre et débiter ladite chair savoir la livre carnassière de mouton 8 sols et la livre carnassière de veau à 5 sols 6 deniers⁽⁴⁾, sans que ledit

(1) A.D. du Tarn registre notarié 3 E 8690 f^os 85 à 87 inclus (notaire Pierre CABIBEL).

(2) Louis XIII.

(3) Tache, souillure.

(4) 5 sols 6 deniers = 5 sols et demi (1 sol = 12 deniers).

Roucairol puisse augmenter le prix en aucune saison de ladite année à peine de tous dépens soit auxdits habitants catholiques que à ceux de la dite religion.

..... (Ledit Roucairol donne aux consuls 620 livres tournois en espèces sonnantes et trébuchantes comptées en présence du notaire⁽⁵⁾).

..... L'acte est dressé en présence de Me Isaac Rivière, docteur en médecine, Daniel de Mascarenc, Sieur de la Barthe et Jean Landès dudit Mazamet, témoin à ce requis soussignés avec les parties."

Document communiqué par **Yvette Haber**

*** APRÈS LA BATAILLE DE TOULOUSE du 10 avril 1814**

Lettre, non datée, adressée par le Conseil municipal de Baziège à Wellington, communiquée par notre ami, **M. Georges Pénavayre.** Cette lettre lui avait été remise par Mme Veuve Henri Auriol, aujourd'hui décédée, propriétaire du domaine de Lamothe à Baziège, domaine sur lequel on trouve le fameux cimetière des Anglais évoqué par M. Jean-Pierre Suzonni dans la *Revue du Comminges* du 4e trimestre 1986, page 387.

*"A son Excellence monseigneur ; ...
marquis de Wellington commandant en chef les armées alliées.*

Le Conseil municipal de la Commune de Baziège

Monseigneur

Convaincus de la loyauté qui a dirigé toutes les opérations de l'heureuse Guerre qui vient de rendre le bonheur particulier à la France et le repos au monde. Le Conseil municipal de la commune de Baziège en adressant à votre Excellence le tribut d'hommages et de reconnaissance que tout bon français doit au libérateur de la patrie a l'honneur de lui exposer que pendant le séjour constant de trois semaines que plusieurs divisions de ses armées ont fait sur son territoire en se succédant sans intervalle et notamment pendant l'espace de trois jours que trois de ces divisions y ont séjourné ensemble les fruits de la terre ont considérablement souffert et que partie ont entièrement péri par le fait du passage des bêtes de somme qui étaient à leur suite et que ce mal inséparable de la gerre métrait une grande partie des habitants de cette commune dans l'impossibilité phisique d'acquiter le juste tribut du au légitime Souverain si votre Excellence ne daignait jeter un coup d'oeil de bienfaisance sur sa malheureuse situation.

Les réquisitions en vivres et les diverses fournitures que la commune de Baziège s'est empressée de se procurer pour les besoins de l'armée ont été acquittées réelemment, soit sur le champ, soit au moyen de bons qui seront sans doute payés, mais les départs

⁽⁵⁾ 40 pistoles d'or d'espaigne (sic), 10 écus d'or au soleil, pliastrs d'eppaigne (sic) et autre bonne monnaie.

partiels et inattendus de la troupe n'ayant point permis à ses divers commissaires de pouvoir se transporter sur les lieux pour faire la vérification des dommages.

Ainsi qu'un enfant soumis qui dirige ses premiers pas dans les bras de son père, nous osons vous adresser directement à vous, monseigneur avec cette confiance que commande votre générosité pour supplier votre Excellence de vouloir ordonner le transport sur les lieux de tels commissaires qu'il lui plaira de désigner pour opérer cette vérification, faire les évaluations des pertes que divers particuliers ont éprouvées et lui en faire le rapport.

En cédant aux sollicitations de ses administrés pour adresser à son Excellence leurs réclamations le conseil municipal de la commune de Baziège saisit avec empressement l'occasion de manifester au vainqueur des Indes au restaurateur de la France et au pacificateur de l'Europe les sentiments d'admiration, de respect et de reconnaissance sans bornes avec lesquels nous avons l'honneur d'être

Monseigneur de votre Excellence les très humbles et respectueux serviteurs..."

Document communiqué par **M. Georges Pénavayre**

Remarque : Nous pensons que ce texte est tout à fait révélateur de l'état d'esprit des nouvelles municipalités du Lauragais, mises en place après la chute de Napoléon 1er, au sein desquelles figurent une majorité de royalistes à côté de réels opportunistes.

*
* *

*** RAPPEL**

Un **appel** est adressé à tous nos amis afin qu'il nous fassent parvenir **des textes de 3 à 4 pages maximum** pour que nous puissions les insérer dans nos futures "lettres".

Adressez-nous également des textes plus importants (**15 pages maximum**) afin de les faire paraître dans notre série "**Petite bibliothèque**".

Par avance, merci !

Le Conseil d'Administration.